

Les enjeux et missions de l'AFJE

Les enjeux pour les entreprises et les membres de l'AFJE

L'AFJE a été fondée en 1969 pour doter la profession d'une structure permettant à ses membres de mieux se connaître et surtout de mieux se faire connaître et reconnaître.

Mieux se connaître :

Depuis son origine, l'AFJE offre à ses adhérents un cadre privilégié de rencontre et d'échange. L'AFJE a à cœur de maintenir la performance des juristes d'entreprise et leur offre donc la possibilité de constamment développer leurs compétences et partager leurs expériences. A ce titre, l'AFJE organise des colloques, des débats et des ateliers d'information en partenariat avec les meilleurs spécialistes du monde juridique et judiciaire. L'AFJE propose aussi à ses adhérents 18 commissions thématiques autour de diverses spécialités ou problématiques transverses (soit plus de 70 réunions annuelles).

EVENEMENT 2010 : Afin d'aller plus loin encore dans cette démarche, l'AFJE a décidé de lancer une grande enquête, en partenariat avec IPSOS, la société Wolters Kluwer et l'Ecole Droit et Management de l'Université Paris II, pour recenser les juristes d'entreprise en France. L'AFJE tiendra ces nouveaux éléments à votre disposition au printemps 2010, et vous proposera à cette occasion de faire le point avec vous sur l'évolution de la profession.

Mieux se faire connaître :

Le rôle et le positionnement du juriste d'entreprise ont considérablement évolué. Le juriste d'entreprise intervenait essentiellement en phase pré-contentieuse, en aval des opérations. Aujourd'hui, le champ d'intervention du juriste s'est considérablement élargi, il est au cœur des opérations et participe pleinement aux prises de décision de l'entreprise. Le juriste d'entreprise gère les risques de l'entreprise et génère dès lors une véritable valeur ajoutée. Il est à même de répondre rapidement, de façon pertinente, aux questions les plus variées et d'imaginer les solutions que sa connaissance approfondie de l'entreprise lui permet de mieux appréhender.

Le besoin de droit dans la régulation de la vie économique ne cesse de se développer et avec lui le rôle du juriste d'entreprise évolue et s'impose de plus en plus. Face à la pression de normes proliférantes ou de leur propre initiative face aux défis de la vie des affaires, les entreprises mettent en place des règles de gouvernance et d'éthique, elles s'engagent sur des objectifs de développement durable, etc.

Un juriste sait identifier et gérer les risques de violations du droit ou de l'éthique, il sait identifier les dispositions contractuelles défavorables sans entraver la marche de l'entreprise.

Un juriste respecté et écouté au sein de son entreprise est devenu un professionnel indispensable au développement de l'entreprise pour laquelle il travaille. A ce titre il doit partager les valeurs, les objectifs et avoir une compréhension fine des métiers et des marchés. Néanmoins cela doit se faire en conservant son indépendance d'esprit sur les moyens qu'il préconise pour atteindre les objectifs de l'entreprise. Trouver l'équilibre entre compétition et équité constitue le défi quotidien du juriste d'entreprise.

Pour aller plus loin : vidéo « juriste d'entreprise : la passion de la solution »

<http://www.afje.org/library/videos/151><http://www.afje.org/library/videos/151>

Mieux se faire reconnaître :

La reconnaissance du statut du juriste d'entreprise, bénéficiant notamment du secret professionnel ainsi que le respect des principes d'équité et d'égalité avec les autres professions du droit, est un enjeu essentiel pour lequel l'AFJE œuvre depuis longtemps à-travers les hommes et les femmes qui ont contribué à son histoire.

Suite à la parution du rapport Darrois commandé par le Président de la République, la reconnaissance de ce statut fait aujourd'hui l'objet d'un nouveau débat. L'AFJE poursuit donc ses efforts pour la création d'un statut d'avocat en entreprise auquel aurait accès les juristes d'entreprise en exercice, ainsi que pour l'obtention du bénéfice du secret professionnel au même titre que les avocats exerçant en libéral.

(pour en savoir plus : merci de vous reporter à la fiche sur le rapprochement des professions du droit).

Les missions de l'AFJE

- **Rassembler** au niveau national les juristes d'entreprise, être un point de rencontre et d'échange afin que se développe entre eux une véritable confraternité professionnelle.
- **Promouvoir** le statut du juriste d'entreprise dans l'univers des professions juridiques et judiciaires.
- **Faire mieux comprendre** aux acteurs de l'entreprise et tout particulièrement à ses dirigeants, l'importance de la fonction juridique.
- **Favoriser** le rayonnement des juristes d'entreprise française dans le concert international et notamment européen.
- **Constituer**, par le biais des commissions, des colloques et réunions thématiques, un carrefour d'informations et d'expériences sur les grands sujets d'actualité dans les domaines du droit de l'entreprise.
- **Participer** avec les universitaires, grâce au retour d'expérience, aux travaux et réflexions destinés à adapter la formation des juristes d'affaires et plus spécialement celle des juristes d'entreprise.